



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

droit du travail

Question écrite n° 81399

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le ministre délégué à la promotion de l'égalité des chances. Il désire connaître les mesures qu'il entend mettre en place contre les discriminations à l'embauche.

Texte de la réponse

M. le ministre délégué à la promotion de l'égalité des chances a l'honneur de faire connaître à l'honorable parlementaire que la lutte contre les discriminations à l'embauche est une priorité de son action. Les mesures prévues par la loi pour l'égalité des chances votée le 9 mars 2006, en sont la concrétisation. La loi pour l'égalité des chances légalise ainsi la pratique du test de discrimination, donne un pouvoir de sanction pécuniaire à la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité, et oblige le recours à une procédure d'anonymisation des curriculum vitae pour les recrutements des entreprises de plus de cinquante employés, selon des modalités que fixera le Conseil d'État. Le ministre soutient par ailleurs le déploiement de la Charte de la Diversité dans l'entreprise qui vise à promouvoir la diversité dans les recrutements et combattre toute discrimination à l'embauche. Plus de 300 entreprises l'ont signée à ce jour et la promotion de cette charte va se poursuivre en direction des PME. Le ministère a enfin lancé un portail « diversité-emploi.com » qui offre des informations légales et des offres de recrutements déposées par les entreprises s'engageant à bannir les discriminations à l'embauche.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81399

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : promotion de l'égalité des chances

Ministère attributaire : promotion de l'égalité des chances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 décembre 2005, page 11724

Réponse publiée le : 11 avril 2006, page 4012